



الجامعة الأورومتوسطية بفاس  
EUROMED UNIVERSITY OF FES  
UNIVERSITÉ EUROMED DE FÈS

## CENTRE D'ETUDES DOCTORALES PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS DOCTORALES DE L'UEMF

La sélection des candidats éligibles aux formations doctorales de l'UEMF s'effectue selon le processus suivant :

1. L'UEMF affiche sur son site web la liste des sujets proposés par les enseignants-chercheurs de l'Université (chaque sujet avec le nom du professeur encadrant) et bénéficiant d'un financement couvrant, notamment, la bourse du doctorant d'un montant d'au moins 5 000 DH par mois.

Les candidats à chaque sujet sont invités à soumettre leur dossier de candidature au Directeur du Centre d'Etudes Doctorales de l'UEMF.

Un candidat ne peut postuler qu'à un et un seul sujet.

2. Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes:
  - Une demande d'inscription en doctorat, adressée au Directeur du Centre d'Etudes Doctorales de l'UEMF, précisant le sujet choisi ;
  - Une lettre de motivation ;
  - Une copie du CV actualisé ;
  - Une copie du diplôme de master ou d'un diplôme d'ingénieur (Bac+5) ou de tout autre diplôme équivalent, certifiée conforme à l'original ;
  - Une copie du baccalauréat, certifiée conforme à l'original ;
  - Pour les diplômes étrangers, une copie de l'attestation d'équivalence délivrée par le Ministère marocain de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, certifiée conforme à l'original ;
  - Les relevés de notes de toute la scolarité correspondant au diplôme, certifiés conformes aux originaux ;
  - Une copie du(des) mémoire(s) de fin d'études ;

- Une copie certifiée conforme à l'original de la Carte d'Identité Nationale ou du Passeport (pour les candidats étrangers).

**3.** Pour chaque sujet proposé, une commission d'évaluation et de sélection des candidatures est constituée, comprenant le responsable de la formation doctorale choisie, l'enseignant-chercheur encadrant et deux autres enseignants-chercheurs de la même formation doctorale.

Cette commission étudie les dossiers de candidatures, statue sur la liste des candidats retenus, éligibles, à s'inscrire à la formation doctorale et dresse un procès-verbal, signé par les membres de la Commission puis remis au Directeur du Centre d'Etudes Doctorales.

**4.** La liste des candidats retenus, avec les sujets choisis et les noms des encadrants, est affichée à l'Université et sur le site web de celle-ci.

Les candidats retenus prennent contact avec leurs encadrants et produisent, dans un délais de 15 jours, une description détaillée de leur sujet de recherche (4 à 5 pages) à verser à leur dossier de candidature.

Les dossiers de demande d'inscription ainsi constitués (Dossier de candidatures + description détaillée du sujet de recherche) sont déposés, par le CEDoc, auprès du Bureau du Registraire au Service de Scolarité de l'UEMF.

Une copie de la CIN ou du passeport pour les étrangers, du CV, du dernier Diplôme obtenu, du PV de sélection du candidat, une photos d'identité et un relevé d'identité bancaire, sont déposés auprès de la Direction des Ressources Humaines de l'Université pour les besoins d'octroi de la bourse.

Les candidats retenus, éligibles, à s'inscrire à la formation doctorale ne sont considérés comme doctorants qu'après avoir réussi leurs examens doctoraux, tel que décrit par l'article 7 du Règlement Intérieur des Etudes doctorales.

Extrait de l'article 7 du Règlement Intérieur des Etudes doctorales :

**'ARTICLE 7-** La préparation d'une thèse doit s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel et professionnel clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre pour les atteindre. Pour que l'inscription en thèse soit définitive, le candidat doit passer 3 examens :

1- Exposé oral probatoire

2- Examen pré-doctoral

3- Examen sur un séminaire

L'étudiant ne pourra pas continuer son travail de recherche en cas d'échec à l'un de ces examens.'